

Camping de KERANQUERNAT*** Tél. : 02 98 39 92 32

Nicole et Michel Le Guennou

Le Pouldu

29360 CLOHARS-CARNOËT

<http://www.camping-keranquernat.com/>

e-mail : camping.keranquernat@wanadoo.fr



CONDITIONS DE LOCATION - SAISON 2015

- 1) **TOUTE LOCATION EST NOMINATIVE** et ne peut être cédée sans l'avis du loueur.
- 2) **LES DROITS DE LOCATION** devront être réglés *dès réception* du "contrat de location" et joints à l'exemplaire à retourner. L'ACOMPTE, qui représente le **QUART** de la location, sera déduit du montant des redevances, **MAIS NON REMBOURSE** par le camping en cas d'annulation tardive.
- 3) **EN CAS DE RETARD** pour votre arrivée, veuillez nous en aviser.
EN L'ABSENCE DE MESSAGE ECRIT DU LOCATAIRE précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement et la location deviendront vacants 24 HEURES après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location.
- 4) **LOCATION DE MOBIL-HOME**
 - a) Celui-ci ne pourra être occupé qu'**à partir de 17 heures le jour de l'arrivée** (en principe le samedi, sauf accord du loueur) et devra être **OBLIGATOIREMENT libéré le jour du départ pour 9 heures.**
 - b) **Le solde du séjour** devra être **INTEGRALEMENT REGLE LE JOUR DE L'ARRIVEE**. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. **En cas de rupture de contrat, l'acompte ne sera pas déduit du montant de séjour.** Une assurance annulation pourra être souscrite auprès de votre assureur habituel.
 - c) Le mobil-home est loué pour un nombre de personnes indiqué. Tout surnombre sera facturé selon le tarif de la prestation en vigueur dans le camping.
 - d) Le mobil-home sera rendu dans **LE MEME ETAT DE PROPRETE** qu'à la livraison des clés. À défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de **40 Euros pour le nettoyage.** Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à une remise en état immédiate de la location aux **FRAIS DU LOCATAIRE.** L'état **INVENTAIRE** de fin de location devra être rigoureusement identique à celui du début de location. Tout manquant sera payé par le locataire.
 - e) **Une caution de 300 Euros** sera perçue le jour de l'arrivée et sera renvoyée par courrier huit jours après votre départ (en cas de propreté douteuse ou de détérioration, une somme sera prélevée).
 - f) Le locataire devra se faire confirmer par son assureur que le contrat d'assurance personnel couvre bien les risques de la location saisonnière. La responsabilité civile est souvent incluse dans le contrat de l'habitation principale.
- 5) **DES RECEPTION DU CONTRAT DE LOCATION ET DE LA SOMME REPRESENTANT LE QUART** (ou montant accepté par le loueur) de la location, **une confirmation de la location** vous sera adressée vous précisant exactement le montant versé, **le montant restant A REGLER A L'ARRIVEE**, le type de l'installation louée et les dates de location (arrivée et départ) en fonction de vos désirs et de nos possibilités.
- 6) **LA LOCATION NE SERA DEFINITIVEMENT ENREGISTREE OU'APRES RECEPTION PAR NOUS DE L'ACOMPTE ACCOMPAGNE DU CONTRAT, CECI DANS UN DELAI DE HUIT JOURS MAXIMUM APRES LA PRISE DE VOTRE OPTION SUR LE MOBIL-HOME, PASSE CE DELAI, NOUS CONSIDERERONS QUE VOTRE OPTION EST ANNULEE.**
- 7) **EN CAS DE LITIGES**, le **TRIBUNAL DE QUIMPER** est seul compétent.
- 8) **LES PAIEMENTS** par CHEQUE, C.C.P, MANDAT, seront à établir à l'ordre de :

S.A.R.L LOAKER – Le Pouldu – 29360 CLOHARS-CARNOËT



CONTRAT DE LOCATION - SAISON 2015

Je, soussigné(e)

NOM et Prénom :

Adresse :

..... ☎

- ➔ déclare avoir eu connaissance et accepte sans réserves les engagements du contrat de réservation et les conditions de location,
- ➔ et souhaite réserver au "Camping de Kéranquernat".

UNE LOCATION :

D'UN MOBIL-HOME AU PRIX DE

.....€uros la semaine

du2015

au 2015

(DU SAMEDI AU SAMEDI DE PREFERENCE)

POUR UN NOMBRE TOTAL DE

..... **PERSONNES**

SOIT :

Personne(s) de moins de 7 ans	
Personne(s) de 7 à 18 ans	
Personne(s) adultes	

Nous vous rappelons que nous n'acceptons pas les animaux. Merci

Montant de la location	= €uros
Montant total du séjour	= €uros
Acompte versé (1/4 du montant)	= €uros
Plus supplément taxe de séjour : 0,44 €uros par personne et par nuitée	 €uros
Soit : 0,44 €uros X personnes X nuitées		
SOLDE A VERSER A L'ARRIVEE	= €uros

BON POUR ACCORD, LE 2015
SIGNATURE